

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0604^e** séance
tenue le **21 janvier 2019** à **14 heures**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, M. Raphaël Fischler, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Christian Baron, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Francis Beaudry, M. Jacques Béclair, Mme Chantal Bémeur, M. Pierre M. Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. François Champagne, M. François Courchesne, M. David Décary-Hétu, Mme Josée Dubois, Mme Nathalie Fernando, M. Dominic Forest, M. Yan Kestens, M. Daniel Lamontagne, M. Jonathan Ledoux, M. Jun Li, M. Francisco A. Loiola, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Laurence McFalls, M. Stéphane Molotchnikoff, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René de Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, M. Frédéric Kantorowski, M. François Le Borgne, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Matis Allali, Mme Jessica Bérard, Mme Marie-Jeanne Bernier, M. Antoine Bertrand-Huneault, Mme Asma Bouikni, Mme Andréanne St-Gelais, M. Martin St-Pierre ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty ; un représentant des cadres et professionnels : M. Guillaume Paré ; les observateurs : M. Alain Charbonneau, Mme Amélie Glaude, Mme Julie Lambert, M. David Lewis, M. Jean Renaud, M. Jean-Martin Riopel, M. Pierre G. Verge.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Michel Patry, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Philippe Comtois, M. Arnaud Duhoux, Mme Guylaine Le Dorze, M. Paul Lespérance, M. Serge Montplaisir, Mme Vardit Ravitsky, M. Luc Stafford ; une représentante des chargés de cours : Mme Lise Marien ; un représentant des étudiants : M. Denis Sylvain ; les représentantes des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Sophie Langlois, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski, Mme Karine Saboui, Mme Annie Sabourin.

EXCUSÉS : les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Christine Théorêt ; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de musique : M. Jean-Marc Charron ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; les représentants du corps professoral : M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelyn Dubuc, Mme Caroline Faucher, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, M. Robert Kasisi, M. Bertrand Lussier, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Isabelle Thomas, M. Stéphane Vachon, M. Jesús Vázquez-Abad ; un chargé de cours : M. Paolo Spataro ; une observatrice : Mme Claire Benoit.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel

M. Guillaume Paré, conseiller à la recherche au Bureau Recherche - Développement - Valorisation (BRDV) - Recherche contractuelle

Fins de mandat

Quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel

M. Sylvain Chicoine, constable à la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS) (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

(Aucun)

AU-0604-1 **ORDRE DU JOUR** 2019-A0021-0604^e-468

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2019-A0021-0604^e-468.

M. Charest propose une demande de modification de l'ordre du jour qui consiste à retirer le point 7 intitulé « Suivi sur l'évaluation de l'enseignement - Propositions du Comité du statut du corps professoral », expliquant que ce dossier est relié à des pourparlers en cours avec le SGPUM dans le cadre d'une entente de principe qui n'est pas encore adoptée. Afin de ne pas devancer des discussions à ce sujet, il propose le report à une prochaine séance. La proposition est appuyée.

M. Séguin indique qu'il va s'opposer à cette proposition, il estime qu'il faut maintenir ce point à l'ordre du jour considérant qu'il y a quelque 2500 chargés de cours qui sont également touchés par la question de l'évaluation de l'enseignement. Les chargés de cours ne sont pas partie aux négociations avec le SGPUM, il considère que l'Assemblée doit pouvoir entamer les discussions sur ce sujet d'importance.

M. Le Borgne demande le vote secret. La demande est appuyée.

L'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition de retrait avec 46 votes pour, 13 contre, 3 abstentions.

Mme Guay demande un point d'ordre. Elle demande si l'on peut préciser quand cette question reviendra à l'ordre du jour.

La présidente des délibérations répond qu'il n'est pas possible de donner cette précision, cependant, à son avis, le point reviendra à la prochaine séance si les éléments qui ont été mentionnés sont réglés.

L'Assemblée revient à l'ordre du jour tel que modifié. Le vote n'étant pas demandé, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0603^e séance intensive tenue le 3 décembre 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Proposition de modification de l'article 28.12 des Statuts

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Prochaine séance Le 18 février 2019, à 14 heures
9. Clôture de la séance

AU-0604-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0603^e SÉANCE INTENSIVE
TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

Référant à son intervention au bas de la page 3 du procès-verbal, M. Saul demande que le texte de la lettre qu'il a déposée à l'Assemblée et qu'il a lue (document 2018-A0021-0603^e-466) soit intégré dans le procès-verbal.

Le secrétaire général indique qu'il est d'usage de résumer le propos des correspondances reçues et de référer aux documents de l'Assemblée, qui se trouvent sur le wiki de l'Assemblée, ce qui a été fait. Le procès-verbal ne reprend pas l'intégralité des documents qui sont lus en correspondance à l'Assemblée.

M. Saul indique que bien que la lettre soit déposée aux archives, elle ne sera pas accessible sur le site Web du Secrétariat général, où se trouvent les procès-verbaux de l'Assemblée.

Après un bref échange, il est convenu d'annexer cette lettre au procès-verbal.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0603^e séance intensive tenue le 3 décembre 2018, tel que présenté, avec le document 2018-A0021-0603^e-466 ajouté en annexe.

AU-0604-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général mentionne comme sujet en affaires découlant que, hormis la question de l'évaluation de l'enseignement qui a été reportée, les orientations budgétaires ont été adoptées telles quelles par le Conseil de l'Université.

M. Schiettekatte rapporte la réponse qu'il a reçue du vice-recteur adjoint aux finances, M. Nowakowski, à la question qu'il avait posée à la séance précédente au sujet des variations significatives des montants du CRSNG d'une année à l'autre : cela est dû aux subventions Apogée qui avaient été amalgamées une année et non la suivante.

AU-0604-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0604-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0604-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2019-A0021-0604^e-470

En premier lieu, le recteur souhaite une excellente année 2019 à tous les membres de l'Assemblée universitaire. Il relate ensuite les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le 4 décembre avait lieu la déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'Intelligence artificielle, un projet mené de main de maître par la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Hébert, et son équipe. Il félicite toutes les personnes qui ont contribué à cet événement.

Le 5 décembre avait lieu le dévoilement du tableau des donateurs de la grande campagne qui a permis de ramasser 601 M\$. Ce tableau est situé dans le corridor adjacent au hall d'honneur,

Le 11 décembre, le recteur a participé à la Table des recteurs, une réunion des chefs d'établissements universitaires organisée par la Ville de Montréal.

Le 12 décembre avait lieu l'événement *Noël en bleu* auquel plus de 600 personnes ont participé. Cet événement a permis de ramasser des fonds pour la Clinique l'Extension.

Le 13 décembre s'est tenue une réunion du comité de gouvernance du campus MIL, dont l'objectif était de faire le point avec la Ville, l'UdeM et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au sujet d'un espace pour l'implantation d'une école primaire. L'UdeM va rendre accessible à la Commission scolaire un terrain pour une école primaire à vocation scientifique sur le site du campus MIL. Ce matin, la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a annoncé qu'elle donnait son accord pour le nouvel espace proposé. Le recteur souligne l'intérêt pour la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté des arts et des sciences d'avoir une école à proximité du campus pour développer divers projets et activités en lien avec celle-ci.

Le lendemain, en présence du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), M. Jean-François Roberge, avait lieu au Collège Bois-de-Boulogne l'annonce de la création d'un parcours sciences humaines-baccalauréat en enseignement, un arrimage pédagogique entre le Collège de Bois-de-Boulogne et l'Université de Montréal pour la formation des enseignants. Le recteur participait à cet événement en présence de représentants de la Faculté des sciences de l'éducation. En marge de cet événement, le recteur a eu une première rencontre avec le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, dont il fera état plus loin.

Au début du mois de janvier, à l'invitation du cabinet politique du ministre des Finances du Québec, le recteur, accompagné du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et de M. Jean Renaud, chef de cabinet, ont participé à une consultation prébudgétaire. S'agissant d'un nouveau gouvernement, la direction a choisi de présenter un état des compressions budgétaires depuis 2012 et des réinvestissements récents, selon les données budgétaires du gouvernement, pour l'ensemble des établissements du réseau, consigné au document 2019-A0021-0604^e-470 dont il fait la présentation. Parmi les grands constats : en totalisant les compressions budgétaires et les réinvestissements depuis 2012, l'UdeM est aujourd'hui à près de 20 M\$ de moins, en dollars constants, que ce qu'elle avait en 2012. Selon les annonces qui avaient été faites par le gouvernement libéral précédent; ce n'est qu'en 2021-2022 que l'Université de Montréal connaîtra une hausse réelle de son budget par rapport à ce qu'elle avait en 2012, si de telles projections se concrétisent. Le recteur a fait valoir que le financement des établissements québécois était d'au moins 25 % en deçà de la moyenne canadienne et a soulevé l'importance de réinvestir dans les universités pour demeurer concurrentiel et créer des emplois de qualité. Il a demandé que le gouvernement réinjecte ce 25 %, soit 1 milliard de dollars sur cinq ans, ce qui équivaut à une augmentation totalisant 1 % sur 5 ans du budget du gouvernement du Québec. Le recteur rappelle que malgré ce contexte, l'UdeM n'a pas rouvert ses conventions collectives et n'a pas fait de mises à pied. Il reconnaît qu'il y a eu une réduction des charges de cours, cependant la direction n'a pas fait de programmes de mise à la retraite et elle a préservé de bonnes conditions en tant qu'employeur. Cette démarche va se poursuivre auprès du gouvernement.

Le recteur mentionne ensuite la rencontre qu'il a eue avec le ministre Jean-François Roberge, évoquée plus haut, lors de laquelle il a abordé le dossier de la dérèglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers et a présenté ses impacts sur les universités francophones, notamment l'UdeM, qu'il expose aux membres de l'Assemblée. Il revient sur les objectifs de la politique d'internationalisation annoncés par le MEES en décembre 2017 sous le gouvernement précédent. Il rappelle que la nouvelle dérèglementation vise à retirer la subvention pour l'enseignement, la subvention soutien à l'enseignement ainsi que la subvention terrain-bâtiments et, en contrepartie, à laisser les établissements facturer le montant qu'ils souhaitent. Il présente ensuite un état des lieux des impacts de cette dérèglementation, appuyé par des données, dont se dégagent les constats suivants : d'abord, la politique n'offre aucune marge de manœuvre aux établissements francophones du fait que : les frais de scolarité des établissements francophones au Québec, au Canada ou à l'International sont inférieurs à ceux des formations anglophones. Parmi les formations en français, c'est au Québec que la formation est la plus coûteuse. Au contraire, pour une formation en anglais, c'est au Québec que la formation est la moins dispendieuse.

D'autre part, la politique ne tient pas compte des profils socio-économiques des étudiants visés par la dérèglementation, qui fait en sorte que les universités anglophones ont accès à un marché (étudiants provenant de Chine, Arabie, États-Unis, Inde et autres) qui leur permet de facturer davantage que les universités francophones qui sont principalement fréquentées par des Français et des Belges, exclus de la dérèglementation. Il présente, en appui, des données relatives à la première dérèglementation partielle en 2008, pour six disciplines, qui a avantaagé les établissements anglophones en raison de ce marché différent.

En outre, la clientèle visée par la politique est en pleine croissance dans les établissements anglophones alors qu'elle stagne dans les universités francophones.

Le recteur fait part d'autres enjeux qui ont été présentés, notamment quant au plan quinquennal d'infrastructures (PQI) et à la subvention particulière pour les déficits d'espace.

Le ministre Roberge a indiqué vouloir mettre de l'avant des mécanismes de compensation pour les universités francophones, mais le recteur doute que ces compensations aient un effet notable sur les établissements qui reçoivent la majeure partie des étudiants internationaux, dont l'UdeM.

Le recteur a fait part que l'écart va s'amplifier avec le temps et donner des marges importantes aux universités anglophones avec lesquelles l'UdeM est en concurrence directe. Il termine

sur ce point en indiquant qu'il poursuit ses représentations sur ce dossier et tiendra l'Assemblée au courant de cet enjeu qui le préoccupe beaucoup.

Le recteur termine son rapport en évoquant un dernier enjeu relatif à la volonté du directeur général de l'École polytechnique de rompre le lien d'affiliation avec l'UdeM, évoquant comme raisons l'absence d'un lien d'appartenance de la communauté de l'École avec l'UdeM et une volonté de pouvoir s'associer aussi à d'autres établissements universitaires. Le recteur souligne que l'on observe la tendance inverse en France, notamment, où l'on incite les écoles polytechniques à se regrouper avec les universités et les établissements à aller vers l'interdisciplinarité. Des discussions ont cours à ce sujet entre les conseils d'administration des deux établissements. Le recteur est d'avis que le gouvernement du Québec ne favorisera pas une scission des contrats d'affiliation.

AU-0604-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Lefebvre annonce la signature, jeudi prochain, d'une entente de 6,3 M\$ avec Mitacs portant sur des bourses de recherche. Cette entente étalée sur trois ans permettra d'offrir au total 600 bourses de mobilité sortante de 6000 \$ et 450 bourses de mobilité entrante de 3000 \$, les autres 3000 \$ devant être trouvés par l'autre partenaire. Des informations détaillées seront transmises aux facultés. Une cérémonie à laquelle les membres de la communauté universitaire seront invités aura lieu au début du mois de février. Il remercie les doyens, les directeurs de département et les responsables de centres de recherche qui ont rapidement fourni des données permettant d'offrir ce nombre de bourses.

M. Allali annonce qu'une campagne sur la santé psychologique étudiante et de la communauté universitaire, organisée par la FAÉCUM en collaboration avec le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, les Services aux étudiants ainsi que le Centre de santé et de consultation psychologique, sera lancée le 4 février prochain. Cette campagne vise d'une part à briser les tabous et la stigmatisation au sujet des problèmes de santé psychologique et d'autre part, à donner accès à des ressources aux personnes qui pourraient en avoir besoin. Des informations détaillées seront diffusées prochainement.

Mme Hébert fait un rappel au sujet de plusieurs appels à candidatures en cours pour des chaires de recherche qui ont été diffusés par le vice-rectorat à la recherche, notamment les deux nouvelles chaires McConnell Université de Montréal (domaines de recherche-crédation et mobilisation des connaissances) dont le budget est de 300 000 \$ sur quatre ans ; et la chaire FRQ-IVADO en sciences des données, avec un budget 100 000 \$ par année sur cinq ans, cette chaire vise à appuyer les personnes issues des groupes désignés.

M. Ghanty souligne que le service de traiteur qui a été offert dans le cadre de l'événement *Noël en bleu* a été fait par le traiteur *Local Local* des Services alimentaires, donc par du personnel de l'UdeM. Il invite les membres de la communauté universitaire à faire appel à leurs services de qualité dans le cadre des activités qu'ils organisent sur le campus.

Sur ce dernier point, le recteur renchérit en indiquant qu'il y a eu d'autres activités où l'on a fait appel à ce traiteur qui fut très apprécié.

AU-0604-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Schiettekatte revient sur la question de l'affiliation de l'École polytechnique évoquée par le recteur. Il avait entendu dire qu'il y avait un certain mécontentement du côté de Polytechnique du fait qu'ils devaient faire approuver leurs programmes par la COMET; il demande si c'est la principale cause, ou s'il s'agit plutôt d'une volonté de devenir complètement indépendant, ce qu'il trouverait étonnant vu tous les liens qui lient l'UdeM et Polytechnique.

Le recteur indique que les éléments clés invoqués sont d'abord le diplôme, car les étudiants de Polytechnique, tout comme ceux de HEC et de l'UdeM, ont un diplôme marqué au nom de l'UdeM avec une mention qu'ils ont étudié à l'École polytechnique. À cet égard, le recteur rappelle qu'il en va de même pour toutes les institutions monodisciplinaires du Québec, qui ne sont pas des établissements diplômants, par exemple les diplômes de l'ÉTS et de l'INRS sont des diplômes de l'Université du Québec. En outre, tel qu'évoqué dans son rapport, il rappelle qu'actuellement le gouvernement français incite les écoles polytechniques à se regrouper, avec un niveau d'autonomie, et à diplômer sous le nom d'une université et non plus d'une école. L'autre élément, c'est le mécanisme d'approbation des programmes à la Commission des études : sur ce point, entre autres, il convient que des ajustements peuvent être apportés pour mettre à jour certaines pratiques. L'UdeM a mandaté son secrétaire général pour discuter des améliorations qui pourraient être apportées aux contrats d'affiliation qui datent de 40 à 50 ans. Le recteur, qui siège comme membre au Conseil de l'École polytechnique, se dit convaincu que la désaffiliation n'est pas la meilleure solution, autant pour Polytechnique que pour l'Université.

M. Schiettekatte demande ensuite à M. Lefebvre des détails au sujet du fonctionnement du programme Mitacs : est-ce que le programme inclut des stages au Canada ou est-ce seulement à l'international ? Est-ce qu'il y a des domaines en particulier ? Quel est le mécanisme pour attribuer les bourses ? Est-ce qu'il y aura un comité ?

M. Lefebvre indique qu'il s'agit de bourses de recherche qui visent surtout l'international. Une liste des pays participants est disponible, identifiant les partenaires du programme, soit les universités, mais aussi d'autres organisations telles que les ambassades, consulats, organisations internationales, etc., pourvu qu'il y ait une supervision universitaire et une entente entre les partenaires. Il ne s'agit pas d'un concours comme tel, l'objectif du programme est d'offrir le maximum de bourses à tous les étudiants éligibles. La cible de 200 bourses par année pour l'UdeM est généreuse, et il invite les chercheurs à participer afin de permettre d'atteindre ces cibles. Enfin, il n'y a aucune restriction de domaines.

M. Ghanty présente une première question au sujet de la politique linguistique de l'UdeM, dans le contexte des enjeux touchant la langue, évoqués récemment. Soulignant que l'Assemblée universitaire n'a pas reçu de rapport du Comité permanent sur la politique linguistique depuis quelques années, alors que son mandat précise qu'il doit faire rapport de ses travaux à l'Assemblée aux deux ans, il demande ce qui est fait par le Comité pour tenir à jour la politique et s'assurer que l'UdeM se maintienne parmi les universités francophones les plus importantes en Amérique du Nord. Il s'informe ensuite de l'avancement des travaux de Mme Marie McAndrew, la nouvelle conseillère en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, dont il a appris qu'on ne lui avait attribué qu'une demi-charge pour réaliser son mandat sur cette importante question de la diversité et de l'inclusion à l'UdeM.

M. Lefebvre indique que la politique relève de son vice-rectorat, et plus spécifiquement de Mme Monique Cormier, à qui il a demandé de voir à la poursuite des travaux. Conformément à l'obligation qui est faite au comité de faire rapport tous les deux ans à l'Assemblée, un rapport sera fait à l'Assemblée universitaire prochainement. Il ajoute qu'une personne vient d'entrer en fonction aujourd'hui pour assister Mme Cormier dans son mandat, cette personne s'occupera des activités de francisation.

Le recteur indique que Mme McAndrew est professeure émérite et travaille à demi temps uniquement sur ce dossier de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à l'Université. Elle est en train de faire le tour de ce qui se fait à l'UdeM, et de concevoir ce qu'elle va proposer. Il annonce que d'ici le printemps, elle viendra exposer son plan d'action à l'Assemblée universitaire.

M. Molotchnikoff exprime son inquiétude devant le peu de points à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire, qu'il qualifie de famélique, alors que le recteur vient d'aborder un certain nombre de défis pour l'Université, comme l'attractivité de l'Université vis-à-vis des étudiants étrangers, par exemple par une offre de formation en francisation - rappelant qu'il avait proposé à ce sujet une année propédeutique ou de francisation -, et que la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Hébert, a parlé de création de nouvelles chaires, disant pour sa part douter que cela soit une bonne

politique pour l'Université qui n'est pas très riche. Il demande au recteur, aux vice-recteurs et aux doyens pourquoi on ne soumet pas à l'Assemblée universitaire ces sujets ainsi que les stratégies et les politiques que l'institution devrait adopter pour faire face aux nombreux défis auxquels l'UdeM sera éventuellement confrontée : pourquoi laisse-t-on l'Assemblée universitaire en marge de tous ces défis ?

Le recteur indique qu'il a abordé ces sujets, qui l'inquiètent, parce qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur l'Université à court ou à long terme. Il souhaite que l'Assemblée universitaire en débattenne et qu'ensemble l'on trouve des pistes et des solutions, comme l'idée d'une année propédeutique ou de francisation suggérée par M. Molotchnikoff, car il croit fortement en la capacité collective de la communauté universitaire. Il signale qu'il n'appartient pas qu'à la direction de mettre des sujets à l'ordre du jour. D'ailleurs, plusieurs membres ont interpellé les doyens, les vice-recteurs ou le recteur sur des sujets pour que la direction réagisse et les amène aussi à l'Assemblée. Il rappelle que l'Assemblée universitaire est un outil de réflexion qui n'existe pas ailleurs, et qu'il revient à la communauté de s'en servir.

M. Saul dit abonder dans le sens de M. Molotchnikoff quant au peu de sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée et au fait qu'elle n'est pas consultée sur les enjeux qui se posent à l'Université ; et il remercie le recteur d'avoir soumis à l'Assemblée les points évoqués dans son rapport. Il rappelle qu'il y a deux sources d'information qui pourraient alimenter l'Assemblée universitaire et lui donner des sujets. Il y a d'abord les comités de l'Assemblée universitaire et de l'UdeM qui devraient fournir l'information, consulter et faire rapport plus régulièrement à l'Assemblée universitaire qui, en vertu de l'article 20 a) de la Charte, a le pouvoir et l'obligation d'orienter l'UdeM et de surveiller son développement. L'autre source, c'est la direction, qui a le pouvoir exécutif et qui a un devoir de demander à l'Assemblée universitaire son avis avant d'opter pour une orientation. À défaut de voir ces deux sources répondre à la demande, il croit qu'il faudra sans doute une instance pour réfléchir à la situation de l'Université et fournir au Comité de l'ordre du jour des points à mettre à l'ordre du jour. Il présente une première question au sujet de ces comités : que font-ils et pourquoi ne fournissent-ils pas l'information ? Et parallèlement à cette question, pourquoi la direction ne soumet pas les problèmes que doit affronter l'Université à l'Assemblée pour discussion et éclairage ? M. Saul présente une deuxième question concernant l'inscription des étudiants, via Synchro, que l'on voit de plus en plus s'inscrire dans des cours de première année alors qu'ils sont des étudiants de troisième année, ce qui lui semble aberrant. Il semblerait que Synchro est ouvert à tous et permette aux étudiants de s'inscrire, peu importe leur niveau. Il demande s'il y a moyen de filtrer pour s'assurer que les étudiants qui s'inscrivent en première année soient bien des étudiants de première année et non de troisième année et même parfois de maîtrise.

En réponse à la deuxième question, Mme Béliveau explique que le système de gestion académique vise à responsabiliser les étudiants par rapport à leur cheminement. La solution n'est pas de refermer le système, ce qui causerait beaucoup des problèmes, notamment du fait qu'il y a beaucoup d'étudiants dans des programmes interfacultaires, mais plutôt de s'assurer de leur donner des outils pour les aider à faire les meilleurs choix en fonction de leur cheminement.

En lien avec la question de la dérèglementation des droits de scolarité évoquée par le recteur dans son rapport, M. Séguin suggère de mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire un point à ce sujet ainsi que sur la réforme des codes CLARDER et son impact, vu les nouvelles directives à cet égard mises en place l'été dernier. Il estime qu'il serait bien que l'Assemblée soit éclairée sur cette question avant la discussion sur le budget en mars prochain.

La présidente des délibérations rappelle la procédure prévue par le règlement de l'Assemblée pour mettre un point à l'ordre du jour.

M. Séguin demande ensuite ce qu'il en est du dossier concernant le changement de statuts de la FESP.

En réponse au premier commentaire de M. Séguin, le recteur est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de mettre la question de la dérèglementation à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire, cela peut être abordé par exemple en affaires découlant du procès-verbal. Il a abordé cette question dans

son rapport parce qu'il considère qu'il s'agit d'un enjeu important en raison de l'impact qu'elle pourrait avoir sur le positionnement de l'UdeM dans 10 ou 15 ans. En ce qui concerne les CLARDER, il s'agit qu'une question technique qui est suivie par la direction et les doyens. Il rappelle le rôle de l'Assemblée de se pencher sur les grandes orientations et non sur des questions d'ordre technique et opérationnel.

M. Filteau abonde dans le sens du recteur. Le CLARDER est un système de classification des cours qui réfère à une quinzaine de secteurs de financement. Lors de l'étude du budget, il pourra expliquer la grille de financement adaptée et la réalité interne de l'UdeM.

En réponse à la question relative à la FESP, le secrétaire général indique que l'étude du dossier par le COPLAN a été complétée la semaine dernière, celui-ci a adopté à l'unanimité une résolution qui sera soumise à l'Assemblée du mois de février.

Mme Tavares Mascarenhas fait part que le niveau de propreté des salles de cours n'était pas convenable lors de la première semaine de la session d'hiver. Elle demande un suivi au sujet de l'entretien ménager.

M. Filteau indique qu'il s'agit d'un dossier qui préoccupe la direction. Il rappelle que l'UdeM a un nouveau fournisseur pour l'entretien depuis un an. Dans la dernière année, des ajustements ont été demandés et des correctifs ont été apportés. Il évoque un enjeu interne en lien avec la classification de certaines salles, sur les quelques milliers de salles que comptent l'Université, et des défis quant à l'uniformité du service sur le campus, dépendant des personnes. Il rappelle qu'un comité de vigie a été mis sur pied et a tenu plusieurs réunions. Le fournisseur est intervenu sur le plan de l'encadrement de son personnel, cependant il fait face à un grand roulement de personnel. De son côté, l'UdeM a revu son approche pour appliquer une gestion du contrat plus sévère, mais le niveau adéquat d'entretien n'est pas encore atteint partout sur le campus. La direction des immeubles en a avisé la firme qui exerce un suivi plus serré de son personnel depuis le début de 2019. Il reste un an et demi avec ce contrat. Il souligne que lors du changement de fournisseur, le budget et les attentes n'ont pas été réduits, mais il rappelle que le budget avait été réduit en 2012-2013 lorsque l'UdeM a subi les compressions du gouvernement, en respectant les normes. Enfin, une partie du problème est aussi due aux employés de jour l'UdeM, un suivi est fait à cet égard.

M. Le Borgne revient sur la question de M. Molotchnikoff sur la francisation, qui est une priorité du nouveau gouvernement du Québec et un domaine dans lequel l'UdeM a une expertise, tant sur le plan de l'éducation que du travail, par exemple dans le cadre de ses collaborations avec le milieu du travail. Il demande si le recteur a fait valoir cette expertise. Et s'il y a une stratégie à développer à cet égard, en lien notamment avec l'éducation, l'emploi et l'immigration.

Le recteur confirme que des représentations ont été faites, mais qu'il faut aller plus loin pour convaincre le gouvernement. Il souligne que l'équipe du vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes a aussi des activités d'accueil des néo-Québécois. L'UdeM a une position unique en termes d'accueil, de mise à niveau des compétences et de francisation, qu'il sera nécessaire de mieux documenter pour démontrer l'impact de l'UdeM sur ce plan. Dans l'année qui vient, il souhaite que l'UdeM développe un discours qui démontre qu'elle est dans une position unique en cette matière, et cette réflexion doit en partie se faire à l'Assemblée universitaire.

M. Lefebvre dit partager le point de vue de M. Le Borgne. Il rappelle qu'une conseillère en francisation vient d'être engagée pour réaliser des activités de francisation, cette personne était auparavant coordonnatrice des activités d'intégration au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ; elle a pour mandat de développer un plan stratégique à cet égard avec la communauté, et également de travailler avec les ministères concernés. L'UdeM est la principale université d'intégration avec près de 9000 étudiants internationaux et environ 9000 résidents permanents.

**PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 28.12
DES STATUTS**2019-A0021-0604^e-469, 469.1

La présidente des délibérations signale aux membres qu'ils ont reçu une résolution unanime du conseil de la Faculté des arts et des sciences (document 2019-A0021-0604^e-469) qui mandate le doyen de la FAS pour proposer un amendement à l'article 28.12 des Statuts qui porte sur la nomination de directeurs de département, ainsi que le document 2019-A0021-0604^e-469.1 qui présente le texte de l'article et les modifications qui y sont proposées. L'amendement est à l'effet de retirer de l'alinéa e) le segment de phrase « dont il ne dévoile pas le résultat à ce stade », et d'ajouter à l'alinéa g) la mention « si ce n'est pas déjà fait », après « rend public ».

L'amendement est proposé par le doyen de la FAS, M. Bouchard. La proposition est appuyée.

Le doyen de la FAS souligne que la modification demandée ne touche que le processus de nomination des directeurs de département. Il rappelle que lors des discussions sur les Statuts au printemps dernier, le scrutin consultatif pour la nomination des directeurs de département avait été maintenu à l'article 28.12, mais à la dernière minute, il avait été proposé et adopté que le résultat consultatif soit dévoilé seulement à la fin du processus lors du dépôt du rapport du comité de nomination. L'Assemblée universitaire avait aussi discuté du processus de nomination du directeur de département lors des discussions sur l'Annexe A des Statuts concernant les statuts de la FAS et sur l'article 27.01, touchant les objets sur lesquels peuvent porter les statuts facultaires, et notamment à l'alinéa 8 de cet article qui porte sur le mode de consultation en vue de la nomination des directeurs de département. La direction de la FAS s'est rendu compte, au moment de planifier les prochains processus de nomination des directeurs, que les modifications adoptées rapidement par l'Assemblée faisaient en sorte qu'il n'était plus possible que le scrutin consultatif puisse être dévoilé au début du processus, donc avant le processus de consultation.

M. Bouchard explique que le changement proposé vise deux objectifs : permettre à chaque faculté, à l'intérieur de ses statuts facultaires, de dévoiler le scrutin consultatif au moment qu'elle juge approprié. Pour la FAS, la volonté est de permettre qu'il soit dévoilé au début, avant les consultations, mais d'autres facultés pourraient décider de faire autrement si elles le souhaitent, dans le respect de l'esprit du principe de subsidiarité. La deuxième raison pour laquelle la FAS souhaite maintenir ses usages habituels est que le dévoilement du scrutin consultatif en début du processus, avant le processus de consultation, permettrait de susciter des vocations chez des collègues qui seraient hésitants, et de faire émerger des noms. Dans un cas de renouvellement, cela permet au candidat à sa propre succession de confirmer ou d'infirmer le soutien à sa candidature. Donc la proposition, qui est mineure, vise à enlever un verrou ajouté rapidement par l'Assemblée universitaire lors de la discussion sur la modification des Statuts, pour revenir à l'état précédent qui est de permettre, pour la FAS, de révéler le scrutin consultatif de nomination du directeur de département au début de la consultation plutôt qu'à la fin, tout en permettant aux autres facultés de le déterminer comme elles le souhaiteraient dans leurs propres statuts facultaires.

M. Saul rappelle que ceci rejoint les arguments du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI) qui avait recommandé le maintien du processus pour la nomination des directeurs de département tel quel, pour les raisons évoquées par le doyen. Il indique qu'il votera pour la proposition.

Mme Boisjoly se dit d'accord avec le principe de subsidiarité et le fait que les facultés puissent continuer de fonctionner selon leurs usages dans le respect des Statuts. Cependant, elle relève que le doyen a mentionné que de nouvelles candidatures pourraient être sollicitées suite au scrutin alors que l'alinéa g) dit que le comité doit s'en tenir aux personnes proposées par le scrutin consultatif. Elle désire savoir comment ces deux affirmations peuvent être conciliées.

M. Bouchard précise qu'il ne s'agit pas de nouvelles candidatures, mais plutôt de nouvelles vocations qui pourraient être suscitées chez des gens qui sont déjà sur la liste, mais qui hésitent à se présenter.

M. Schiettekatte se dit favorable à cette modification. Il s'informe de la procédure qui est requise pour ce faire, par exemple, est-ce la FAS qui doit soumettre une demande de modification de ses statuts particuliers, ou est-ce via une simple résolution du conseil de faculté ?

M. Bouchard explique que le CONFAS demande à l'Assemblée universitaire son agrément à cette modification mineure des Statuts, pour qu'elle soit ensuite entérinée par le Conseil de l'Université. Il rappelle qu'il n'y a pas eu de changement aux statuts facultaires de la FAS, mais comme l'article 28.12 avait été modifié, cela ne permettait pas de l'appliquer.

Aucune autre intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université les modifications à l'article 28.12 des Statuts, consignées aux documents 2019-A0021-0604^e-469 et 469.1 déposés aux archives.

AU-0604-8 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 février 2019, à 14 heures.

AU-0604-9 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 45.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 18 février 2019, délibération AU-0605-2